DOSSIER DE DEMANDE

DE SUBVENTION 2024

Cocher la ou les cases correspondant à votre sit Première demande Renouvellement (ou poursuite)	tuation : Fonctionnement global Projet(s) / action(s)
Ce dossier est envoyé à l'une ou plusieurs des c cases correspondantes :	administrations suivantes (cocher la ou les
☐ Etat Région	
Département Commune(s)	
Autres	



Vous sollicitez une subvention pour soutenir :

- Le fonctionnement général de votre association
- Un projet spécifique
- Un investissement: une acquisition ou des travaux

Vous trouverez dans ce dossier, inspiré du modèle CERFA n° 12156*05 et établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics, tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande desubvention auprès de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise :

- Une notice
- · Les 5 fiches à compléter
- · La liste des pièces à joindre

CONDITIONS POUR POUVOIR PRETENDRE A UNE SUBVENTION:

- 1) Association loi 1901 déclarée en Préfecture
- 2) Possession préalable d'un numéro SIRET
- 3) Domaine d'activités entrant dans le champ de compétence de la Communauté d'agglomération
- 4) Un dossier de demande retourné complet et adressé dans les délais requis

Le versement d'une subvention est subordonné à une demande préalable ; Il n'y a aucun droit automatique à la subvention.

NB : Pour une demande de subvention liée à un projet, Un modèle simplifié est proposé (fiches financières 2b et 3b)

Le dossier doit être adressé à : Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise Hôtel d'agglomération Parvis de la Préfecture – CS 80 30995027 CERGY-PONTOISE CEDEX

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024

NOTICE D'INFORMATION AUX ASSOCIATIONS

Demandes de subventions 2024

Afin de faciliter les démarches administratives des associations, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) propose de télécharger le dossier de demande de subvention sur le site Internet: www.cergypontoise.fr

Cette notice a pour objectif d'accompagner les associations qui souhaitent faire une demande de subvention en présentant :

- Le cadre juridique qui régit l'octroi de subventions aux secteurs associatifs
- · Les aides
- La procédure à suivre pour déposer une demande de subvention à la CACP
- · Le processus d'instruction des demandes déposées

Cette demande **ne concerne pas** les structures bénéficiant actuellement d'une convention couvrant l'exercice 2024.

Le cadre législatif et réglementaire - Les critères d'attribution

L'association doit avoir **une existence légale** : déclaration en Préfecture avec parution au Journal Officiel.

La CACP peut apporter son concours financier aux organismes àbut non lucratif dont l'activité ou l'action spécifique présente un intérêt communautaire, public et local et s'inscrit en cohérence avec ses priorités : soutien au sport, à la culture, à l'éducation et aux échanges internationaux, missions rattachées à la politique dela ville ou au développement économique notamment.

Une subvention n'est jamais attribuée spontanément : il appartient donc à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier.

Après examen du dossier déposé, la collectivité peut ou non accorder une subvention. Il n'y a aucun droit automatique à la subvention, tout comme son renouvellement d'une année sur l'autre. Une subvention peut donc être refusée après avoir été accordée l'année précédente.

Les différentes aides

La subvention sollicitée a pour objectif le soutien de votre association à :

- son fonctionnement général
- la mise en œuvre d'un projet spécifique
- un investissement : une acquisition ou des travaux

Retrouver le formulaire spécifique disponible surle site Toute **attribution d'aide** de la part de la Communauté d'agglomération donnera lieu à la **signature d'une convention** avec la structure bénéficiaire définissant notamment l'objet, le montant et lesconditions d'utilisation de l'aide.

Pour chacune de ces aides, un dossier spécifique est à votre disposition sur le site internet de la collectivité.

Nouveauté

Dans le cas où votre structure met en œuvre des **mesures destinées à limiter les impacts sur le climat** que ce soit au travers de son action ou dans ses propres pratiques, nous vous remercions de l'indiquer et de nous préciser celles-ci lorsque cela est possible (documents, engagement, valorisation, etc.).

NB: cette information n'est pas un critère d'attribution mais un marqueur des pratiques mises en place par les structures de notre territoire.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Comment constituer et déposer une demande de subvention?

La Communauté d'agglomération prépare son budget de l'annéeN+1 dès le mois de septembre de l'année N.

Aussi, il est demandé aux associations de déposer leur demandede subvention **avant la fin septembre 2023** pour une demanded'aide financière au titre de l'année 2024.

Concernant les demandes d'aide à projet, ou les demandes deprêt de matériel ou équipement, celles-ci devront être transmises dans un délai de 3 mois avant le début de la réalisation du projetou de l'année d'activité concernée.

Les dossiers sont à retourner, complétés et accompagnés des pièces justificatives:

- De préférence par mail à l'adresse suivante : courrier@cergypontoise.fr (en utilisant la procédure d'envoi décrite à la fin du document)
- Ou par courrier :
 Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération
 de Cergy-Pontoise
 Hôtel d'Agglomération
 Parvis de la Préfecture BP 80
 30995027 CERGY-PONTOISE
 CEDEX

Le dossier de demande est composé de 5 fiches :

- Fiche 1 : Présentation de l'association ;
- Fiche 2 : Budget prévisionnel ;

- Fiche 3 : Description de l'activité et/ou de l'action spécifique ; Fichede renseignements complémentaires réservée aux associations sportives :
- Fiche 4: Attestation sur l'honneur;
- Fiche 5 : Engagements de l'association.

Le dossier de demande devra être accompagné des **pièces** justificatives suivantes :

- Les statuts régulièrement déclarés (*);
- La liste des membres du Conseil d'administration (*);
- La lettre de sollicitation exposant la demande motivée de l'association et situant l'aide sollicitée par rapport au budget prévisionnel et au projet d'activités. La lettre devra également faire apparaître la nature des dépenses qui seront prises en charge par la subvention souhaitée et, le cas échéant, la contribution demandée à d'autres organisations publiques;
- Les deux derniers bilans et comptes de résultat et leurs annexes, certifiés le cas échéant par un commissaire aux comptes si l'association est tenue d'en avoir un (1);
- · Le budget de l'année en cours
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (*)

NB : pour une demande de renouvellement d'aide, les pièces à fournir sont identiques, à l'exception de celles signalées par un (*) qui ne seront transmises qu'en cas de modification survenue au cours de l'exercice.

(1) Soit en raison de sa taille (plus de 50 salariés ou plus de 3.1 millions € de ressourcesou plus de 1.55 millions € de bilan), soit en raison des concours publics reçus (plus de153 000 €

Le delai de remise des dossiers devra etre respecte

Le processus d'instruction des demandes déposées (à titre informatif)

• Etape 1 : Vérification juridique et comptable L'instruction des demandes débutera dès réception de l'ensemble des pièces.

• Etape 2: Avis

• Etape 3 : Décision de l'attribution

 Etape 4 : Versement de la subvention, le cas échéant après signature d'une convention entre la Communauté d'agglomération et l'association

• Etape 5 : Contrôle

Le contrôle des aides attribuées s'exercera dans le respect des dispositions légales en vigueur, notamment celles du Code Général des collectivités territoriales (article L 1611-4) qui dispose que : « Toute association ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée »

Aussi, pour toute subvention générale de fonctionnement quel qu'en soit le montant, la structure devra fournir le rapport annuel approuvé en assemblée générale, comprenant notamment un bilan et un compte de résultat, certifiés conformes par le président ou le cas échéant par le commissaire aux comptes.

Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire devra produire un compterendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuéesà l'objet de la convention.

Les services de la CACP s'assureront du bon emploi des fonds publics sur la base des documents fournis, se réservant en outre le droit d'effectuer des contrôles complémentaires si nécessaire. Ces procédures incluront un dialogue avec les structures concernées.

Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées et enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise pour les demandes de subvention aux associations. Elles sont communiquées à la Direction Finances, Achats et Contrôle de gestion de la collectivité. La base légale du traitement est le consentement. Les données sont conservées pendant un an ou avant par le retrait de votre consentement.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des données n°2016/679) vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'effacement en contactant le Délégué à la protection des Données Personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpo@cergypontoise.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits «Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fiche 1 : Présentation de l'association

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou les mises à jour

dentification de votre association			
Nom de votre association :			
Sigle usuel :			
Adresse de son siège social :			
Code postal : Commune :			
éléphone : Télécopie : Courriel :	-		
Numéro SIRET :	icie de subventions p	oubliques, alors obligation d'être identifiée p	oar l'INSEE par un numéro SIREN et SIRET
Numéro RNA :			
Adresse de correspondance, si différente:			
dentification du responsable de l'association et de la personne cha	argée du dossie	er	
e représentant légal (le Président ou autre personne désignée par le	es statuts)		
Nom :	Prénom :		
onction :			
éléphone : Courriel :			
a personne chargée du dossier au sein de l'association			
Nom :	Prénom :		
onction :			
éléphone : Courriel :			
Renseignements administratifs et juridiques			
Déclaration en préfecture le : à :à			
Date de publication au Journal Officiel			
A quel réseau, union ou fédération l'association est-elle affiliée?			
/otre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ? Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :	□oui	□non	
Type d'agrément attribué	é par		en date du
/otre association est-elle reconnue d'utilité publique ?	 □oui	□non	
/otre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? (1)	□oui	□non	
Renseignements concernant les ressources humaines			
Ces informations sont utiles à la connaissance par la collectivité de votre association, elles	s ne conditionnent p	as l'octroi éventuel de la subvention	
,	,		
Nombre d'adhérents de l'association (à jour de leur cotisation statu	utaire)		
Au 31 décembre 2021 : Hommes Femmes Femmes	Au 31 déce	mbre 2022 : Hommes	Femmes
Moyens humains de l'association			
Nombre de bénévoles : Hommes Femmes	Nombre tota	al de volontaires : Hommes	Femmes
Nombre total de salariés : Hommes Femmes Femmes			
		emplois aidés	
Il Obligation notamment pour toute association qui reseit annuellement plus de 152 000		·	LOI MADO OOO

Fiche 2a : Budget prévisionnel de l'association

(Modèle type, à utiliser dans la mesure du possible)

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice.

Exercice 2024 ou Date de début :____ Date de fin : _____

CHARGES	MONTANT EN € (1)	PRODUITS	MONTANT EN €
60 – Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de service, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestations de services	
Achats non stockés (eau, énergie)		Ventes de marchandises	
Fournitures non stockées de matières et fournitures		Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)			
Autres fournitures		73 – Dotations et produits de tarification	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation (3) (4)	
Sous-traitance générale		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Locations			
Entretien et réparation		Région(s)	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s)	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunération intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions		-	
Frais postaux et de télécommunication		-	
Services bancaires, autres		Organismes sociaux (à détailler)	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64-Charges de personnel		Agences de services et département	
Rémunération des personnels		Autres recettes (précisez)	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65 - autres charges de gestion courante		Dont cotisations	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices		79 - Transferts de charge	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature (2)	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et prestations		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	

⁽¹⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽²⁾ Les contributions volontaires correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables

⁽³⁾ Concernant les demandes de subventions auprès des institutions publiques, l'association devra préciser l'état d'avancement de ces demandes : - envisagées/ - déposées/ - approuvées.

⁽⁴⁾ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Fiche 2b : Budget prévisionnel de l'association (lié à la mise en œuvre d'un projet)

(Modèle type simplifié, à utiliser dans la mesure du possible)

Dans I	e cas où	l'exercice	de l	l'association es	st différent	de	l'année	civile.	. il v	vous appartient (de	préciser	les o	dates de	début	et	de fin	d'exercice

Exercice 2024 ou Date de début : _ _ _ _ Date de fin : _ _ _ _

CHARGES	MONTANT EN € (1)	PRODUITS	MONTANTEN € (1)			
Achat		Ressources propres				
Prestations de services		Prestations de services				
Matières et fournitures		Ventes de marchandises				
Services extérieurs		Produits des activités annexes				
Locations		Subventions d'exploitation (3) (4)				
Entretien et réparation		Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)				
Assurance		Région(s)				
Autres services extérieurs		Département(s)				
Honoraires		Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise				
Publicité		Commune(s)				
Déplacements, missions		Organismes sociaux				
Impôts et taxes		Fonds européens				
Charges de personnel		Agences de services et département				
Salaires et charges		Autres produits				
Autres charges		dont cotisations				
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS				
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature (2)				
Secours en nature		Bénévolat				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature				
Personnel bénévole		Dons en nature				
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DESPRODUITS				
L'ASSOCIATION SOLLICITE UNE SUBVENTION DE€						

⁽¹⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

^[1] Les contributions volontaires correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables

[🖟] Concernant les demandes de subventions auprès des institutions publiques, l'association devra préciser l'état d'avancement de ces demandes : - envisagées/ - déposées/ - approuvées

⁴ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Fiche 3 : Description de l'activité et/ou de l'action spécifique

Presentation generale de l'activité					
Contenus et objectifs de l'activité assoc	iative :				
Public(s) cible(s) :					
Lieu(x) de réalisation :					
Quels sont les partenariats envisagé	s ?				
Quels sont les indicateurs et la(s) méth	ode(s) d'évaluation prévue po	our votre activité ?			
Si votre demande porte sur une actio	n spécifique :				
Personne chargée du projet : Téléphone : C	Courriel :				
Contenus et objectifs de l'activité assoc	iative :				
Nouvelle action:	· ··································				
Votre activité ou l'action spécifique qu caract.)	e vous envisagez implique-t-	elle des demandes autre:	s que la subvention	(équipemer	nts, matériels) ? (450
Résumé des projets liés aux objectifs o	conventionnels et/ou bilan de	s actions engagées (450 c	caract.) : (joindre un	n document	annexe si nécessa.
Impact climat					
Votre association met-elle en œu	iques internes tion	limiter les impacts sur le c	climat?	□ oui □ oui □ oui	□ non □ non □ non

Budget prévisionnel de l'action

(Modèle type simplifié, à utiliser dans la mesure du possible)

Dans le co	as où l'exercice de	l'association est	t différent de l'an	née civile il vou	s annartient de nr	éciser les dates de	déhut et de fin	d'exercice

Exercice 2024 ou Date de début : _____ Date de fin : _____

CHARGES	MONTANT EN € (1)	PRODUITS	MONTANT EN € (1)
Achat		Ressources propres	
Prestations de services		Prestations de services	
Matières et fournitures		Ventes de marchandises	
Services extérieurs		Produits des activités annexes	
Locations		Subventions demandées (3)	
Entretien et réparation		Fonds européens	
Assurance		Etat	
Autres services extérieurs		Région(s)	
Honoraires		Département(s)	
Publicité		Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	
Déplacements, missions		Commune(s)	
Impôts et taxes		Organismes sociaux	
Charges de personnel		Autres	
Salaires et charges		Mécénat, parrainage (sponsoring)	
Autres charges de personnel		Cotisations	
Autres charges		Autres produits	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature (2)	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DESPRODUITS	

⁽¹⁾ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁽²⁾ Les contributions volontaires correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables

⁽³⁾ Concernant les demandes de subventions auprès des institutions publiques, l'association précisera l'état d'avancement de ces demandes : - envisagées/- approuvées.

Fiche 4: Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celleci.

Représentant légal de l'association		(nom de l'association		
 Déclare que l'association est à jour de ses obligation paiements correspondants) 	ons administratives, comptables (dé	clarations sociales et fiscales,		
 Déclare exactes et sincères les informations du prései introduites auprès d'autres financeurs publics, ainsi q 				
• Déclare que l'association respecte les principes et v	valeurs de la Charte des engageme	ents réciproques,		
Demande une subvention de	euros,			
• Et demande par ailleurs une subvention de :	euros à	(collectivité)		
	euros à	(collectivité)		
	euros à	(collectivité)		
	euros à	(collectivité)		
• Éventuelles demandes autres que la subvention fin-	ancière :			
Domiciliation : Code banque/établissement :				
• Prend acte du fait qu'en cas de non-respect de ces rè	egles, je m'expose au rembourseme	nt des sommes versées par la CACP		
Fait à	Le			
	Signature			

Signez sur l'espace à gauche. Outil Crayon ou Signature à l'encre. Utilisez votre souris comme un stylo pour signer.

En cas d'erreur, utilisez le menu Edition > Annulez (Ctrl + Z)

Attention: Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Fiche 5: Engagements

Je, soussignéle),	(nom et prénom)
Représentant légal de l'association	(nom de l'association)
1/ m'engage à mentionner le soutien de la Communauté d'agglomération de Ce lié à l'opération subventionnée	ergy-Pontoise et à apposer son logo dans tout support de communication
Contact pour Charte graphique de la CACP : communication@cergypontoise	e.fr
2 / atteste avoir pris connaissance des éléments suivants et m'engage à les r	respecter :
- Toute demande de subvention ne sera examinée qu'après réception d'un dos ment « Modalités d'instruction des demandes de subvention », et rendu dans le	
- Pour percevoir l'intégralité de la subvention, les dépenses réalisées devra plafonnée, mentionnée dans la lettre de notification. Dans le cas où le monta subvention aura été surestimé, le règlement de la subvention sera calculé au p	nt de la dépense prévisionnelle portée au dossier de demandede
- Si la demande de subvention est acceptée, celle-ci est exclusivement attrib l'inter- diction du reversement de tout ou partie de la subvention à un quel subvention à la collectivité,	·
3 / Si la demande de subvention est acceptée, je m'engage à transmettre contrôle, et notamment le compte-rendu financier de l'action subventionr comptesapprouvés, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la	née, ainsi que le dernier rapport annuel d'activité et les derniers
Fait à, le	
Signature	
	Signez à l'intérieur de ce cadre.

Signez à l'intérieur de ce cadre. Outil Crayon ou Signature à l'encre. Utilisez votre souris commeun stylo pour signer.

En cas d'erreur, utilisez le menu Edition > Annulez (Ctrl + Z)

Cliquez sur ce bouton pour envoyer le formulaire par email. Vous pourrez y joindre vos pièces justificatives au format électronique et ajouter des informations complémentaires que vous souhaiteriez porter à notre connaissance pour l'instruction du dossier. Merci de renseigner l'objet de l'email sous la forme « Demande de subvention 2024 - Nom de votre association».

Envoyer le formulaire

Imprimer le formulaire